

## RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE DE RETRAIT déposée le 23/06/2023 Par : Monsieur et Madame Djiby et Emilie TRECA  Demeurant à : 2 Rue des Cottages 76130 MONT-SAINT-AIGNAN  Pour : Extension d'une résidence principale Sur un terrain sis à : 2 Rue des Cottages 76130 Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : PERMIS DE CONSTRUIRE n° : PC 076 451 22 00009 2023.783 Surface de plancher (1) : 39,37 m <sup>2</sup>  Nb de bâtiments : 1 Nb de logements : 1 Destination : Ext. Hab. Ind.
--	--

### LE MAIRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;  
Vu le code général des Impôts et notamment son article 1723 Q ;  
Vu l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle sus-visée (cadre 1) ;  
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 23/06/2023 tendant au retrait dudit permis de construire ;

### ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle susvisée est **retirée**.

Article 2 : madame la directrice générale des services de la Ville et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

fait à Mont-Saint-Aignan, le 26/06/2023  
pour le maire et par délégation



**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine